

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE



N° d'ordre : 20200910-01DBC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

Séance du 10 septembre 2020

L'An deux mille vingt, le dix septembre à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET, Président.

Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	GENTIL Michel	X			Mézériat	DUPOIT Guy	X		
Chanoz-Châtenay	MORANDAT Olivier	X			Pont-de-Veyle	MICHEL Luc	X		
Chaveyriat	RAPY Gilles	X			Saint Cyr sur Menthon	CAMILLERI Jean-Luc		X	
Crottet	LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			Saint Genis-sur-Menthon	GREFFET Christophe	X		
Grièges	GREMY Annick	X			Saint Jean-sur-Veyle	RENOUD-LYAT Agnès	X		
Laiz	SCHAUUVING Sébastien		X		Vonnas	GIVORD Alain	X		

Envoi de la convocation : 03/09/2020

Affichage de la convocation : 03/09/2020

Nombre de membres élus : 12

Nombre de membres présents : 10

A l'unanimité, Monsieur GENTIL est désigné Secrétaire de séance.

OBJET	Demande de subvention au Groupe d'Action Locale du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du programme LEADER – Week-end Saveurs en Veyle
--------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 portant modification des compétences de la Communauté de communes de la VEYLE et indiquant la compétence facultative « soutien aux actions culturelles mises en œuvre à l'échelle du territoire » ;

Vu la délibération n°20200615-01DCC du Conseil communautaire du 15 juin 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au profit du Bureau communautaire et notamment pour procéder aux demandes de subvention ;

Considérant que dans le cadre des investissements 2020 prévus en faveur de la culture, il est prévu d'organiser un Week-end « Saveurs en Veyle », évènement autour du livre et de la gastronomie, qui aura lieu les 9, 10 et 11 octobre 2020 à VONNAS ;

Considérant que le Groupe d'Action Locale du Bassin de Bourg-en-Bresse, aide au financement d'actions s'inscrivant dans la promotion du territoire ;

Considérant que pour l'investissement envisagé, le plan de financement est le suivant ;

Coût pour l'opération	Subvention LEADER	Fonds propres
21 434.43 €	15 000,00€	6 434.43 €

Le Bureau communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette demande de subvention pour l'investissement présenté ci-dessus au Groupe d'Action Locale du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du programme LEADER ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

10 SEP. 2020

Transmis en Préfecture le :

10 SEP. 2020

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.